

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE203

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons la suppression de l'article 16.

Cet article prévoit un relèvement des plafonds d'émissions de CO₂ pour les centrales à charbon, et par conséquent, une hausse des exigences en termes de compensation de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Nous nous opposons à la relance des centrales à charbon, qui émettent énormément d'émissions de gaz à effet de serre. Il est urgent de sortir des énergies fossiles, comme nous l'indiquent tous les rapports des scientifiques. Chaque tonne de CO₂ compte, puisque c'est le cumul de CO₂ qui détermine le niveau de réchauffement. Le GIEC nous rappelait le 9 août 2021 (première partie du 6ème rapport du GIEC), qu'à chaque +0,5°C supplémentaire de réchauffement, il y aura « des augmentations clairement perceptibles » de l'intensité et de la fréquence des vagues de chaleur, des fortes précipitations, et des sécheresses dans certaines régions.

La relance des infrastructures d'énergies fossiles va à l'encontre de l'urgence climatique !

Par ailleurs, la “compensation” des émissions de gaz à effet de serre a uniquement pour but de repeindre en vert la relance du charbon avec des projets de “compensation” à l’impact écologique douteux et qui ne réparent jamais le mal fait par les émissions qu’ils prétendent compenser.